



Fédération des femmes
du Québec

Égalité **pour** toutes, égalité **entre** toutes

Résister, construire, transformer

Résolutions du Congrès d'orientation 2015-2016 de la FFQ

Septembre 2016

Le Congrès d'orientation de la FFQ s'est ouvert en mars 2015. L'étude et l'adoption des propositions se sont poursuivies en assemblée générale extraordinaire (septembre 2015) et en assemblée générale annuelle (mai 2016). Le présent document intègre l'ensemble des résolutions en un seule venue.

Section 1 : La FFQ comme agente de changement.....3

Section 2 : Mission et déclaration de principes.....5

Section 3 : Les champs d'action7

Le rôle de la FFQ à la CQMMF et au Comité 12 jours.....9

Section 4 : Vie associative et structure démocratique.....11

Annexe : Propositions référées au C.A.....13

Section 1 : La FFQ comme agente de changement

Proposition 1 Deux pôles de travail

1. Que la FFQ poursuive son travail sur deux pôles, soit :
 - a. la déconstruction et l'élimination du patriarcat et de tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme, qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans social, économique, culturel, politique et religieux;
 - b. la construction d'un projet féministe de société fondé sur la liberté, l'égalité, la justice, la solidarité et la paix.

Proposition 1A Personnes trans, personnes intersexes et cissexisme

- 1A. Que la FFQ développe ses connaissances des réalités vécues par les personnes trans et les personnes intersexes et sur les impacts du cissexisme.

Proposition 2 Sphère d'action

2. Que l'action de la FFQ vise non seulement l'État mais également les pouvoirs économiques ainsi que les normes, croyances, idéologies et pratiques de tous les acteurs de la société.

Proposition 3 Diversité de stratégies

3. Que la FFQ choisisse, en fonction des enjeux et des contextes, les stratégies appropriées parmi une diversité de moyens non violents : la représentation politique, la promotion et la défense des droits, la mobilisation et l'action collective, la désobéissance civile, l'action directe, l'analyse et la recherche, le débat, la formation et l'éducation populaire, la communication politique, la construction d'alternatives, etc.

Proposition 4 La FFQ, espace sans domination

4. Que les membres fassent en sorte que la FFQ soit un espace de militance exempt de domination, ouvert à toutes les femmes.

Proposition 5 Approche intersectionnelle

5. Que la FFQ adopte l'approche féministe intersectionnelle comme outil d'analyse et comme perspective nourrissant ses pratiques et ses prises de position.

Proposition 6 Alliance avec les femmes autochtones

6. Que la FFQ poursuive son engagement et nourrisse son alliance avec les femmes autochtones à travers son entente avec Femmes autochtones au Québec et que, par conséquent, la FFQ cherche à éliminer les attitudes, les pratiques et les prises de position racistes et coloniales.

6.1 Que tout ce qui concerne les relations avec les femmes autochtones fasse l'objet d'une politique spécifique de la FFQ, comprenant notamment :

- le texte du Protocole de solidarité mutuelle FFQ-FAQ;
- les propositions adoptées à la section 3 des États généraux de l'action et de l'analyse féministes, intitulée Autodétermination et solidarité avec les femmes autochtones (p. 9-10);

6.2 Que la FFQ travaille avec FAQ de façon solidaire et égalitaire pour élaborer cette politique ainsi qu'un mécanisme d'évaluation périodique de sa mise en œuvre.

6.3 Que cette politique soit présentée aux membres pour adoption lors de l'AGA 2016¹.

6.4 Qu'à cette occasion, l'assemblée réitère solennellement le contenu du protocole.

Proposition 7 Autres alliances

7. Que la FFQ donne priorité aux alliances qui permettront le développement d'un projet féministe de société sans discrimination, oppression ni domination. Pour cela, que la FFQ identifie les groupes et coalitions qui se préoccupent de l'égalité et de la justice entre les femmes et les hommes, entre les femmes et entre les peuples.

¹ *Le travail d'élaboration de la politique étant lent, l'AGA 2016 a adopté comme priorité de « poursuivre l'élaboration d'une politique conjointe avec Femmes autochtones du Québec et son alliance permanente avec elles ».*

Section 2 : Mission et déclaration de principes

Proposition 8 Mission

8. Que la mission de la FFQ se lise comme suit :

8.1 La Fédération des femmes du Québec est une organisation féministe autonome qui travaille à la transformation des rapports sociaux de sexe et à l'élimination des rapports de domination dans toutes les sphères de la vie, en vue de favoriser le développement de la pleine autonomie de toutes les femmes et la reconnaissance véritable de l'ensemble de leur contribution à la société.

8.2 La FFQ est un carrefour de solidarité féministe réunissant des membres individuelles et associatives d'une grande diversité autour de la volonté de créer une société sans oppression; ce carrefour se veut représentatif du pluralisme de la société québécoise et de la diversité du mouvement des femmes, particulièrement des femmes marginalisées ou vivant des discriminations.

8.3 À l'échelle internationale, elle se préoccupe de développer ou renforcer des liens de solidarité pour la défense des droits des femmes et l'égalité entre les sexes.

8.4 La FFQ vise la justice et l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes et entre les peuples. Au sein du mouvement des femmes, la FFQ assume un leadership collectif pour faire avancer un projet féministe de société ancré dans les valeurs de la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice, et la paix.

8.5 La FFQ est un organisme non partisan de défense collective des droits des femmes, d'éducation et d'action politique, qui offre aux féministes un espace démocratique de militantisme et d'action, d'analyse et de réflexion, de débat, de formation et de concertation en solidarité avec les femmes au Québec, au Canada et à travers le monde, qui créent des alternatives aux systèmes d'oppression les affectant.

Proposition 9 Déclaration de principes

9. Que la déclaration de principes se lise comme suit :

9.1 La Fédération des femmes du Québec affirme son orientation féministe dans une perspective plurielle et pluraliste et ses membres militent pour la réalisation d'un projet féministe de société qui génère égalité, liberté, solidarité, justice et paix pour toutes les femmes.

9.2 La FFQ lutte pour l'émancipation des femmes et l'affirmation de leur droit à une participation intégrale et libre à la vie sociale, culturelle, politique et économique. Pour que se transforme réellement la société, la responsabilité du développement humain doit être prise en charge collectivement et le pouvoir doit être réorganisé afin d'en assurer un partage plus équitable et horizontal.

9.3 La FFQ rejette tout système et toute pratique d'oppression et de domination qui génèrent et entretiennent la violence, la pauvreté, l'intolérance, la discrimination et l'exclusion, ainsi que la destruction des écosystèmes sur lesquels repose la vie.

9.4 La FFQ adopte une approche féministe intersectionnelle qui vise à déconstruire et à éliminer le patriarcat et tous les autres systèmes d'oppression ou de domination avec lesquels il est imbriqué, comme le capitalisme, le racisme, l'impérialisme, l'hétérosexisme, le colonialisme, le capacitisme et l'âgisme qui fonctionnent ensemble pour marginaliser et exploiter les femmes aux plans sexuel, social, économique, culturel, politique et religieux.

9.5 La FFQ est ouverte à toutes les femmes dans leur pluralité et diversité. La FFQ et ses membres sont conscientes que les systèmes d'oppression opèrent également dans le mouvement féministe et au sein de la FFQ. Ainsi la FFQ et ses membres militent activement pour créer un espace d'engagement sans oppression pour toutes les femmes.

9.6 La FFQ est une organisation ouverte aux questions controversées et émergentes. Par un travail constant de délibération, elle permet le débat démocratique et la capacité pour les membres de différer d'opinions mais de s'unir dans l'action sur toutes les orientations décidées collectivement.

Section 3 : Les champs d'action

Proposition 10 Féminisme, intersectionnalité et solidarité

10. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé Féminisme, intersectionnalité et solidarité. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :
- a. Promouvoir un féminisme solidaire, inclusif et anti-oppressif.
 - b. Développer des pratiques solidaires entre les femmes qui vivent différentes réalités et différentes formes d'oppression.
 - c. Enraciner les pratiques et les analyses dans une perspective intersectionnelle en prenant en compte les expériences de toutes.
 - d. Faire des enjeux spécifiques les enjeux de toutes, en reconnaissant le leadership et les analyses des premières concernées.
 - e. Déconstruire les rapports de pouvoir afin de construire des rapports égaux au sein de la Fédération.
 - f. Affirmer la nature systémique et structurelle des rapports d'oppression et de domination qui s'imbriquent et se renforcent entre eux pour affecter le vécu des femmes, notamment par la reconnaissance de privilèges et de l'impact des pratiques au-delà des intentions.
 - g. Examiner et réviser les pratiques de la FFQ qui peuvent avoir pour impact de limiter la participation des femmes dans leurs diversités.

Proposition 11 Féminisme, bien vivre, écologie et économie

11. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé Féminisme, bien vivre, écologie et économie. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :
- a. Respecter le droit à l'autodétermination des peuples autochtones.
 - b. Éliminer la division sexuelle et raciale du travail, rémunéré ou non, qui exploite particulièrement les femmes racisées et migrantes pour la production capitaliste, et soutenir la justice migratoire.
 - c. Promouvoir une vision et des pratiques économiques qui visent le bien vivre entre les humain.e.s, les vivant.e.s et la Terre, qui rendent justice à toutes et qui se développent en faisant appel à des processus de décision clairement démocratiques.
 - d. Articuler une vision féministe, anticapitaliste et anticolonialiste de la relation des humain.es avec la Terre, en l'ancrant dans des actions concrètes et en développant des alliances avec d'autres mouvements engagés dans les luttes écologistes au Québec;

- e. Agir afin de protéger les communs², en développant une gestion par et pour les communautés ainsi qu'une responsabilité collective des ressources naturelles et sociales, basées sur l'égalité, la justice sociale et la solidarité.

Proposition 12 Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole

12. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé Féminisme, démocratie, citoyenneté et prise de parole. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :
- a. Favoriser l'exercice d'une citoyenneté à part entière, juste et égalitaire.
 - b. Exiger l'exercice effectif des mêmes droits pour toutes et tous.
 - c. Repenser et transformer les institutions démocratiques, notamment la démocratie représentative, contribuer à l'émergence de formes de démocratie participative, directe et délibérative; rendre justes et égalitaires les lieux de pouvoir.
 - d. Revendiquer de l'État qu'il agisse comme gardien des communs et du respect des droits.
 - e. Promouvoir une vision féministe du rôle de l'État.
 - f. Favoriser une culture de délibération et de prise de parole égalitaires et anti-oppressives.
 - g. Miser sur les moyens éducatifs et sur les moyens de communications qui favorisent l'exercice de la citoyenneté et de la démocratie, l'expression, la diffusion et la prise en compte de la parole des femmes et des analyses féministes.
 - h. Contribuer à la démocratisation de l'information, de l'éducation et des médias, notamment en favorisant l'expression, la diffusion et la prise en compte de la parole des femmes et des analyses féministes.

Proposition 13 Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences

13. Que la FFQ se dote d'un champ d'action appelé Féminisme, corps, sexualité, image, genre et violences. Que les orientations qui guident le travail à cet égard soient :
- a. Lutter contre toutes les formes de violence envers les femmes et les filles.
 - b. Dénoncer les entreprises, les institutions et les autres acteurs qui contribuent à l'oppression des femmes et des filles.

² Le terme de « commun » désigne à la fois les éléments de la nature (l'eau, l'air, le sol, etc.), le vivant en général, la Terre mais aussi des ressources socialement construites, que nous nous sommes données collectivement, comme les services publics. Il renvoie à la fois à des éléments matériels et immatériels, tels que les cultures, les langues, la qualité des rapports humains. Il comprend donc des biens qui ne sont pas susceptibles d'appropriation. Ce terme a été préféré à celui de « bien commun », car ce dernier a souvent été utilisé par des groupes dominants pour s'approprier des biens collectifs au détriment des communautés.

- c. Promouvoir la diversité des images et des représentations sociales des femmes et des filles.
- d. Renforcer les conditions qui favorisent la capacité des femmes, des filles et des personnes intersexuées et/ou trans de vivre libres et sans violence, de s'autodéterminer, de s'épanouir et de créer.
- e. Miser sur le rôle prépondérant de l'éducation dans la promotion de rapports sociaux égalitaires.
- f. Contre l'hétéronormativité.
- g. Développer des réflexions et des prises de position sur la binarité du genre et du corps sexué tout en dénonçant les violences qui en découlent.
- h. Soutenir les luttes contre l'appropriation et la marchandisation du corps des femmes et des filles, sans compromettre le principe de l'autodétermination, et en reconnaissant le leadership et les analyses des premières concernées.

Propositions sur le rôle de la FFQ à la CQMMF et au Comité 12 jours

Proposition 14 La Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes

14. Qu'au terme de l'action de la Marche mondiale des femmes de 2015 et des bilans qui en ressortent, la FFQ mette en œuvre un processus de réflexion sur son rôle au sein de la CQMMF. S'il y a lieu, que la FFQ formule des propositions pour l'AGA de 2016, en tenant compte de ses nouvelles structures et en concertation avec la CQMMF.

La proposition suivante en quatre points a été adoptée à l'AGA 2016³ :

- A. Que la FFQ, tout en maintenant son engagement au sein de la MMF au Québec et à l'international, révise son rôle au sein de la CQMMF pour tenir compte de ses capacités organisationnelles.
- B. Que la FFQ propose à la CQMMF la mise sur pied d'un comité de réorganisation ad hoc dont le mandat sera de faire les réflexions sur un nouveau mode de coordination et de proposer un mode de coordination alternatif.
- C. Que la FFQ poursuive la coordination minimale de la CQMMF, à la mesure de ses ressources, durant l'année 2016-2017.
- D. Que la FFQ revienne sur les résultats des réflexions et décisions de la CQMMF lors de son AGA de 2017 pour pouvoir prendre les décisions appropriées sur le rôle qu'elle y jouera.

³ Le comité de coordination de la CQMMF a été consulté et il appuie la proposition.

Proposition 15 Le Comité des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes

15. Que la FFQ réfléchisse au cours de cette année avec le Comité des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes sur le mode de coordination du Comité et revienne avec une proposition lors de l'AGA de la FFQ 2016.

La proposition suivante a été adoptée à l'AGA 2016 :

Que la FFQ coordonne le Comité et la Campagne des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes en 2016, sous réserve de l'obtention d'un financement de la part du Secrétariat à la condition féminine pour la Campagne des 12 jours 2016 et sans que cette décision ne l'engage à poursuivre la coordination l'année suivante (Campagne 2017).

Section 4 : Vie associative et structure démocratique

Proposition 16 Création des comités des champs d'action

16. Que, pour chacun des champs d'action, la FFQ mette sur pied un comité de travail, comme espace de participation des membres à la définition et à la réalisation du plan d'action annuel.

Proposition 17 Mandat et composition des comités des champs d'action

17.1 Mandat

Que les comités des champs d'action soient responsables d'alimenter le travail de la FFQ dans leur champ d'action. Il leur revient :

- a. D'élaborer, en vue de l'assemblée générale, des priorités annuelles qu'ils soumettent au conseil d'administration et qu'il y ait des rencontres préparatoires composées de l'ensemble des coresponsables des champs d'action et des membres du conseil d'administration avant la tenue des assemblées générales annuelles ;
- b. D'élaborer un plan d'action pour les priorités votées en assemblée générale annuelle et de le soumettre au conseil d'administration ;
- c. De veiller à la réalisation de ce plan d'action et de faire rapport au conseil d'administration de leurs travaux.

17.2 Composition des comités des champs d'action

- a. Que ces comités soient sous la responsabilité de deux coresponsables élues en assemblée générale.
- b. Qu'ils soient composés d'une diversité de membres de la FFQ provenant de différentes régions du Québec, en incluant autant que possible des membres de diverses origines, des membres vivant à la croisée des oppressions, des membres associatives et individuelles;
- c. Que la FFQ prenne les moyens techniques adéquats pour assurer la participation lorsque la présence physique n'est pas possible.

Proposition 18 Collectives

- 18.1 Que la FFQ ouvre la possibilité pour les membres individuelles de se regrouper en collective sur une base thématique, affinitaire ou géographique; que les collectives soient autogérées et qu'elles puissent faire rapport à l'assemblée générale annuelle; qu'elles aient la possibilité de déposer des propositions au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

- 18.2 Que les collectives avisent la FFQ de leur existence et du motif de leur mise sur pied; qu'elles puissent se présenter comme collectives de la FFQ après que le CA ait entériné leur création.
- 18.3 Que soit élaborée une politique de financement pour les collectives en tenant compte des revenus de la FFQ.
- 18.4 Qu'il soit demandé à toutes les collectives de rendre visible leur travail dans l'année afin d'en rendre compte dans le rapport d'activités.

Proposition 20 Exécutif

20. Que l'exécutif soit composé de cinq membres, individuelles et associatives, élues directement au suffrage universel :
- La présidente;
 - La trésorière;
 - La secrétaire;
 - La vice-présidente aux relations avec les régions;
 - La vice-présidente aux pratiques solidaires et anti-oppressives - poste réservé à une membre vivant à la croisée des oppressions.

Proposition 21 Conseil d'administration

21. Que le conseil d'administration soit composé de seize membres, soit les cinq membres de l'exécutif ainsi que les onze administratrices suivantes, élues, s'il y a lieu, par leur catégorie de membres :
- Trois femmes provenant des associations nationales;
 - Deux femmes provenant des associations régionales;
 - Une femme provenant des associations locales;
 - Une travailleuse de la FFQ élue par la réunion des travailleuses;
 - Deux membres vivant à la croisée des oppressions, pouvant être soit des membres individuelles, soit des membres associatives;
 - Deux membres individuelles.

Annexe : Propositions référées au C.A.

Ces propositions concernant la vie associative ont été référées au CA, faute de temps pour en débattre en assemblée générale.

Proposition 19 Caucus

Attendu que les caucus représentent une stratégie pour favoriser la participation de toutes les femmes dans les espaces décisionnels, particulièrement des femmes les plus marginalisées,

Attendu que les membres ont apprécié l'expérience de cette pratique lors du Forum des États généraux de l'action et de l'analyse féministes,

IL EST PROPOSÉ :

19. Que l'horaire des assemblées générales annuelles prévoie la possibilité pour les femmes de se réunir en caucus.

Propositions nouvelles apportées par les membres

IL EST PROPOSÉ :

23. Que chaque membre se responsabilise quant à la recherche de financement pour la FFQ.
24. Que la FFQ entame une réflexion afin de mettre en place des moyens pour susciter la relève et la présence des jeunes parmi son membership.
25. Que la FFQ accentue ses efforts et prenne les moyens afin de vulgariser les analyses et les documents de la FFQ et d'en favoriser l'appropriation.